

N° 85-404-X au catalogue

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires



2009-2010



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 85-404-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires

2009-2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2011

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division de la gestion de l'information, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Octobre 2011

Nº 85-404-X au catalogue

ISSN 1715-3689

Périodicité : bisannuelle

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Information pour l'utilisateur

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- p provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Table des matières

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009-2010	4
Feuillelet d'information : Canada	5
Feuillelet d'information : Terre-Neuve-et-Labrador	8
Feuillelet d'information : Île-du-Prince-Édouard	10
Feuillelet d'information : Nouvelle-Écosse	12
Feuillelet d'information : Nouveau-Brunswick	14
Feuillelet d'information : Québec	17
Feuillelet d'information : Ontario	19
Feuillelet d'information : Manitoba	21
Feuillelet d'information : Saskatchewan	23
Feuillelet d'information : Alberta	26
Feuillelet d'information : Colombie-Britannique	28
Feuillelet d'information : Yukon	30
Feuillelet d'information : Territoires du Nord-Ouest	32
Feuillelet d'information : Nunavut	34
Produits connexes	37

Les maisons d'hébergement au Canada : feuillets d'information pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009-2010

par Adam Cotter et Marta Burczycka

Au Canada, les femmes qui cherchent à fuir des situations de violence peuvent obtenir de l'aide dans un refuge, tant pour elles-mêmes que pour leurs enfants. Les refuges pour femmes violentées offrent aux résidentes un lieu sûr où rester, en plus de l'accès à divers programmes et services conçus pour les aider à faire la transition vers une vie sans violence.

Il existe divers types d'établissements au Canada qui offrent des services aux femmes violentées ayant besoin d'hébergement :

- **Maison d'hébergement ou refuge** : Établissement offrant un hébergement de courte durée ou de durée moyenne (1 jour à 11 semaines) en lieu sûr pour les femmes violentées avec ou sans enfants. Ce type de refuge peut également être appelé une maison d'hébergement de première étape.
- **Maison d'hébergement de deuxième étape** : Établissement offrant un hébergement de plus longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.
- **Centre ou refuge d'urgence pour femmes** : Établissement de dépannage de courte durée (1 à 21 jours) pour les femmes et leurs enfants à charge.
- **Refuge d'urgence** : Établissement offrant un hébergement de courte durée (1 à 3 jours) pour une grande diversité de groupes, pas seulement pour les femmes violentées. Certains refuges peuvent accueillir des hommes aussi bien que des femmes. On peut y héberger des personnes qui ne sont pas victimes de violence familiale, mais qui se trouvent sans endroit où rester en raison d'une situation d'urgence (p. ex. expulsion pour non-paiement du loyer).
- **Réseau de maisons d'hébergement** : Réseau de résidences privées dans des régions rurales ou éloignées où il n'existe pas d'hébergement complet fonctionnel. Il s'agit d'un hébergement auxiliaire d'urgence de très courte durée (1 à 3 jours) pour les femmes.
- **Autre** : Tous les autres établissements d'hébergement offrant des services aux femmes violentées, avec ou sans enfants, qui ne sont pas classés ailleurs. Cette catégorie comprend les centres de prévention de la violence familiale en milieu rural de l'Alberta, les logements provisoires au Manitoba, les centres de ressources familiales en Ontario et d'autres types de refuges d'urgence, tels que les YWCA. À noter qu'il se peut que ces services ne soient pas offerts uniquement aux femmes violentées.

Dans le cadre de l'Initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, Statistique Canada réalise l'Enquête sur les maisons d'hébergement tous les deux ans. Cette enquête, qui recueille des renseignements auprès de tous les établissements d'hébergement au Canada offrant des services aux femmes violentées à la recherche d'un refuge, permet de mesurer la disponibilité et l'utilisation de ces établissements, et de mieux comprendre les besoins de la clientèle qu'ils desservent.

En 2009-2010, 593 refuges ont été contactés¹. On a demandé aux répondants de fournir des données sur les caractéristiques des établissements (p. ex. le nombre de lits et le nombre d'admissions annuelles) et les types de services fournis au cours de la période de 12 mois précédente (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010). On a également demandé aux répondants de fournir des renseignements sur les femmes et les enfants vivant dans le refuge le jour de l'instantané (le 15 avril 2010).

Statistique Canada effectue de longues consultations auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux, des maisons d'hébergement et d'autres organismes sociaux afin de relever tous les établissements. Sont exclus les groupes (particuliers, organismes religieux, etc.) qui offrent officieusement des services d'hébergement aux femmes violentées à l'extérieur des cadres de financement et de réglementation du gouvernement provincial ou territorial, ou encore d'organismes sociaux.

Feuillelet d'information : Canada

Profil des refuges

- En 2009-2010, on a dénombré plus de 103 000 admissions de femmes et d'enfants dans 593 refuges offrant des services aux femmes violentées à l'étendue du Canada (tableau 1)^{2,3}. Parmi ces refuges, 287 étaient des maisons d'hébergement, 115 étaient des maisons d'hébergement de deuxième étape, 73 étaient des centres d'urgence pour femmes, 73 étaient des refuges d'urgence, 8 étaient des centres de ressources familiales (en Ontario seulement) et 37 étaient un autre type de refuge⁴.
- Les établissements au Canada offraient en moyenne 19 lits autorisés par refuge en 2010⁵. Au total, on a dénombré 11 461 lits offerts d'un bout à l'autre du Canada, ce qui représente une hausse de 757 lits (+7 %) depuis 2008, dernière année au cours de laquelle ces renseignements ont été recueillis.
- Les services suivants étaient offerts dans la majorité des refuges canadiens : planification de la sécurité ou de la protection (92 %), défense des droits des femmes (92 %), services de transport (89 %), services d'aiguillage pour un logement (87 %) et counseling individuel à court terme (87 %)⁶.
- Bon nombre de refuges au Canada offraient des services adaptés aux besoins des enfants hébergés. De ces services, les plus souvent fournis étaient les espaces récréatifs extérieurs (78 %) et intérieurs (75 %), le counseling individuel (65 %) et les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (65 %)⁷.
- À l'étendue du Canada, 146 établissements ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves en 2010, et 79 % d'entre eux offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones⁸. En outre, 59 % des refuges qui n'ont pas indiqué desservir de population vivant dans une réserve offraient aux femmes autochtones des services adaptés aux différences culturelles.

1. Des 593 établissements contactés, 518 ont retourné un questionnaire, ce qui donne un taux de réponse de 87 %. On a utilisé une procédure d'imputation pour estimer les données manquantes des répondants qui n'ont pas fourni leurs renseignements au moyen du questionnaire et des répondants qui n'ont pas répondu à quelques-unes des questions clés de leur questionnaire d'enquête. Les essais n'ont révélé aucune différence statistiquement significative entre les données imputées et les données du répondant.

2. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

3. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillelet d'information est axé sur les clientes des refuges.

4. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

5. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

6. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

7. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

8. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

- Bien des refuges au Canada offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, plus des trois quarts (78 %) des refuges avaient au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. De plus, 24 % offraient des services spécialisés aux clients ayant une déficience auditive, comme l'accès à des téléscripteurs, tandis que 18 % offraient des services spécialisés aux personnes ayant une déficience visuelle, y compris le matériel de lecture en gros caractères.
- Outre l'anglais (97 %) et le français (58 %), les refuges pour femmes violentées au Canada offraient des services aux clients dans plusieurs autres langues, dont l'espagnol (30 %), le pendjabi (12 %), l'allemand (11 %), l'hindi (11 %) et l'arabe (10 %)⁹. Par ailleurs, 21 % des refuges au pays offraient des services dans au moins une langue autochtone, les plus fréquentes étant le cri, l'ojibway et l'inuktitut.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- Le 15 avril 2010, 8 256 femmes et enfants vivaient dans les refuges pour femmes violentées au Canada, en hausse de 622 personnes (8 %) par rapport au jour de l'instantané précédent, soit le 16 avril 2008. Parmi ces résidents, 4 645 (56 %) étaient des femmes et 3 611 (44 %) étaient leurs enfants à charge (tableau 1).
- Un peu plus du tiers (35 %) des femmes et des enfants vivant dans un refuge au Canada le jour de l'instantané séjournaient à une maison d'hébergement, et le quart (25 %) habitaient dans une maison d'hébergement de deuxième étape.
- Le plus souvent, les femmes résidant dans des refuges du Canada le 15 avril 2010 s'y étaient présentées spontanément (32 %). D'autres femmes avaient été aiguillées par une autre maison d'hébergement (13 %), par un autre organisme ou groupe communautaire (13 %) ou par des membres de la famille ou des amis (8 %).
- Au total, 426 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge au Canada le jour de l'instantané, le plus souvent parce que le refuge était complet (50 %). Les problèmes de santé mentale (10 %) et la toxicomanie ou l'alcoolisme (8 %) étaient d'autres motifs fréquents du refus de l'admission.
- Trois femmes sur 10 (31 %) vivant dans un refuge au Canada le jour de l'instantané y avaient déjà séjourné auparavant. Parmi ces femmes, 40 % avaient séjourné au même refuge une fois au cours des 12 mois précédant le jour de l'instantané, 27 % y avaient séjourné de deux à quatre fois, et 12 % y avaient résidé cinq fois ou plus. Les femmes restantes (21 %) avaient séjourné au refuge plus de 12 mois avant le jour de l'instantané.
- Parmi les femmes qui se trouvaient dans un refuge le 15 avril 2010, 3 310 (71 %) y étaient principalement pour des motifs de violence¹⁰, ce qui donne un taux de 23 femmes de 15 ans et plus pour 100 000 au Canada (graphique 1). Ce taux est demeuré inchangé par rapport à celui noté le jour de l'instantané précédent en 2008¹¹.
- Près des trois quarts (73 %) des femmes violentées vivant dans un refuge au Canada ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur¹². Une proportion de 15 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur. Les femmes restantes (12 %) ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance, un fournisseur de soins ou une personne en position d'autorité.

9. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

10. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

11. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

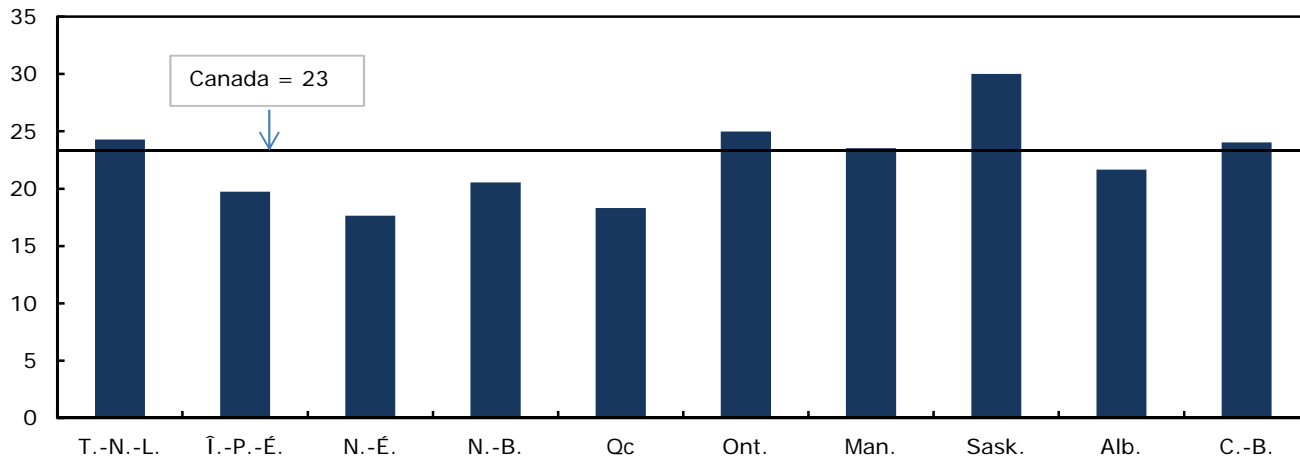
12. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

- Le jour de l'instantané, 4 femmes violentées hébergées dans un refuge au Canada sur 10 (40 %) ont mentionné que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 60 % des cas signalés à la police¹³.
- À l'échelle nationale, certaines femmes ont demandé à être hébergées pour des raisons autres que la violence, notamment l'incapacité de trouver un logement abordable (30 %), les problèmes de santé mentale (23 %) et la toxicomanie ou l'alcoolisme (19 %)¹⁴.

Graphique 1

Taux de femmes se trouvant dans les refuges en raison de la violence, selon la province, 15 avril 2010

taux pour 100 000 femmes



Note(s) : Les taux ne sont pas indiqués pour les territoires en raison de la variation entre les taux provinciaux et territoriaux. Le 15 avril 2010, on a dénombré 221 femmes pour 100 000 dans les refuges des Territoires du Nord-Ouest principalement pour des motifs de violence; ce nombre s'établissait à 297 femmes pour 100 000 au Nunavut. Afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la statistique* en matière de confidentialité, le taux n'a pas été calculé pour le Yukon.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

13. Pour 29 % des femmes dans les refuges du Canada le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

14. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Tableau 1
Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Canada

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Maison d'hébergement	32 706	17 879	50 585	49	1 669	1 251	2 920	35
Maison d'hébergement de deuxième étape	1 813	2 153	3 966	4	946	1 086	2 032	25
Réseau de maisons d'hébergement	287	222	509	0	28	17	45	1
Centre d'urgence pour femmes	13 572	10 577	24 149	23	710	528	1 238	15
Refuge d'urgence	14 267	7 670	21 937	21	983	540	1 523	18
Centre de ressources familiales	541	348	889	1	23	29	52	1
Autre ³	1 339	359	1 698	2	286	160	446	5
Total des refuges	64 525	39 208	103 733	100	4 645	3 611	8 256	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, tels les logements provisoires au Manitoba et les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Terre-Neuve-et-Labrador

Profil des refuges

- En 2010, on a dénombré 16 refuges à Terre-Neuve-et-Labrador qui offraient des services aux femmes violentées : 7 maisons d'hébergement, 5 maisons d'hébergement de deuxième étape, 2 centres d'urgence pour femmes, 1 refuge d'urgence et 1 programme de consultation en santé mentale^{15,16}. Près de 900 admissions de femmes et d'enfants du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 ont été déclarées par ces refuges (tableau 2)¹⁷.
- Les refuges de Terre-Neuve-et-Labrador ont fourni 194 lits autorisés à des femmes violentées et à leurs enfants, en hausse de 15 lits (8 %) depuis 2008, dernière année au cours de laquelle ces renseignements ont été recueillis¹⁸. Il s'agit d'une moyenne de 12 lits par établissement, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne de 19 lits par refuge.
- La majorité des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador offraient les services suivants aux femmes : défense des droits des femmes (94 %), apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (88 %) et services d'aiguillage pour un logement (88 %). De plus, tous les refuges à Terre-Neuve-et-Labrador offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection¹⁹.

15. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

16. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

17. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

18. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

19. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- La plupart des refuges de Terre-Neuve-et-Labrador offraient également des services aux enfants. Les plus courants étaient les espaces récréatifs intérieurs (75 %) et extérieurs (69 %), ainsi que les services de gardiennage (38 %)20.
- Cinq des 16 refuges à Terre-Neuve-et-Labrador ont indiqué qu'ils offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones21, et deux refuges ont dit desservir une population vivant dans les réserves.
- La majorité des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador offraient aussi des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, 8 refuges sur 10 (81 %) avaient des entrées permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Par ailleurs, certains refuges offraient des services en langage gestuel aux clients ayant une déficience auditive (19 %) ou du matériel de lecture en gros caractères aux clients ayant une déficience visuelle (19 %).
- En plus de l'anglais (100 %) et du français (19 %), trois refuges de Terre-Neuve-et-Labrador offraient des services aux clients dans une langue autochtone. Chacun de ces refuges a indiqué offrir des services en inuktitut22.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- Le 15 avril 2010, on comptait 168 résidents dans les refuges pour femmes violentées à Terre-Neuve-et-Labrador, en hausse de 44 résidents (35 %) par rapport à deux ans plus tôt. Parmi ces résidents, 97 (58 %) étaient des femmes et 71 (42 %) étaient des enfants à charge (tableau 2).
- Plus de la moitié (53 %) des femmes et des enfants séjournant à des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador le jour de l'instantané étaient dans une maison d'hébergement (tableau 2).
- Une femme s'est vu refuser l'hébergement dans un refuge à Terre-Neuve-et-Labrador le 15 avril 201023.
- Le quart (24 %) des femmes résidant dans un refuge à Terre-Neuve-et-Labrador le jour de l'instantané avaient déjà séjourné à cet établissement auparavant. Parmi les femmes ayant déjà séjourné à l'établissement, environ la moitié (48 %) y avaient séjourné une fois au cours des 12 mois précédant le jour de l'instantané.
- Le 15 avril 2010, 56 % des résidentes des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador y étaient principalement pour des motifs de violence, soit un taux de 24 femmes pour 100 000 (graphique 1)24,25.
- Parmi les femmes violentées qui se trouvaient dans des refuges à Terre-Neuve-et-Labrador, 88 % ont indiqué que leur partenaire intime actuel était l'agresseur, comparativement à 73 % à l'échelle nationale26. Les 12 % restants de femmes ont dit que l'agresseur était un membre de la famille.
- Pour environ le tiers (32 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges à Terre-Neuve-et-Labrador, l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police, une proportion inférieure à la moyenne canadienne (40 %). Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 38 % des cas signalés à la police27.

20. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

21. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

22. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

23. La raison invoquée pour expliquer le refus d'admission n'est pas indiquée afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la statistique* en matière de confidentialité.

24. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

25. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

26. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

27. Pour 24 % des femmes dans les refuges à Terre-Neuve-et-Labrador le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

- Un peu plus de 1 femme sur 10 dans les refuges de Terre-Neuve-et-Labrador a mentionné la toxicomanie ou l'alcoolisme (13 %) ou des problèmes de santé mentale (12 %) comme raison de leur recherche d'hébergement, par rapport à 19 % et à 23 %, respectivement, à l'échelle nationale²⁸.

Tableau 2
Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Terre-Neuve-et-Labrador

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Maison d'hébergement	303	224	527	60	47	42	89	53
Maison d'hébergement de deuxième étape	56	42	98	11	35	29	64	38
Centre d'urgence pour femmes	106	0	106	12	8	0	8	5
Refuge d'urgence	90	38	128	15	1	0	1	1
Autre ³	23	0	23	3	6	0	6	4
Total des refuges	578	304	882	100	97	71	168	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, tel le programme de consultation en santé mentale.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuille d'information : Île-du-Prince-Édouard

Profil des refuges

- En 2010, 4 refuges à l'Île-du-Prince-Édouard offraient des services aux femmes violentées : 2 maisons d'hébergement de deuxième étape et 2 refuges d'urgence^{29,30}. Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, on a enregistré environ 260 admissions de femmes et d'enfants dans ces refuges³¹. L'Île-du-Prince-Édouard était la seule parmi les provinces et territoires à ne pas avoir déclaré de maison d'hébergement en activité.
- Au total, les quatre refuges à l'Île-du-Prince-Édouard offraient 54 lits autorisés, en baisse de 1 lit (-2 %) par rapport à 2008³². Ces refuges offraient en moyenne 14 lits par établissement, ce qui plaçait l'Île-du-Prince-Édouard au-dessous de la moyenne nationale de 19 lits par refuge.
- Tous les refuges de l'Île-du-Prince-Édouard offraient des services de défense des droits des femmes hébergées et de counseling individuel à court terme. De plus, les services suivants étaient offerts par 3 des 4 refuges : planification de la sécurité ou de la protection, ligne d'écoute téléphonique 24 heures sur 24, apprentissage de l'autonomie fonctionnelle, compétences parentales et services de transport.

28. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

29. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

30. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

31. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

32. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

- Des services étaient également offerts aux enfants hébergés. Le service le plus fréquent était le counseling individuel à court terme, disponible dans trois refuges à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Aucun des refuges de l'Île-du-Prince-Édouard n'a dit desservir de population vivant dans une réserve ou offrir des services adaptés aux besoins des femmes et des enfants autochtones³³.
- Un refuge à l'Île-du-Prince-Édouard offrait des services aux clients ayant des besoins particuliers, dont au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Aucun refuge n'a indiqué offrir des services spécialisés aux personnes ayant une déficience visuelle ou auditive.
- Tous les refuges pour femmes violentées vivant à l'Île-du-Prince-Édouard offraient des services en anglais. En outre, un refuge offrait des services en français. Les refuges n'ont pas indiqué offrir de services dans d'autres langues.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010³⁴

- Le 15 avril 2010, 37 femmes et enfants étaient hébergés dans des refuges pour femmes violentées à l'Île-du-Prince-Édouard (tableau 3), soit près du double du nombre déclaré lors de l'instantané précédent en 2008 (en hausse de 18 personnes ou 95 %).
- Les maisons d'hébergement de deuxième étape comptaient environ 17 % des admissions annuelles de femmes et d'enfants à l'Île-du-Prince-Édouard, mais la majorité (59 %) des femmes et des enfants séjournant à des refuges le jour de l'instantané vivaient dans ce type d'établissement (tableau 3). En moyenne, les maisons d'hébergement de deuxième étape permettent une durée de séjour plus longue que les établissements d'urgence.
- Les refuges à l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré qu'aucune femme ne s'est vu refuser l'hébergement dans un refuge le 15 avril 2010.
- Environ 3 femmes sur 10 (29 %) vivant dans un refuge de l'Île-du-Prince-Édouard le jour de l'instantané avaient déjà séjourné à cet établissement auparavant; la plupart de ces femmes y avaient séjourné une fois (43 %) ou de deux à quatre fois (43 %) au cours des 12 mois précédents.
- Le 15 avril 2010, 20 femmes résidaient dans un refuge principalement pour des motifs de violence pour chaque tranche de 100 000 femmes à l'Île-du-Prince-Édouard (graphique 1)³⁵. L'Île-du-Prince-Édouard a affiché la plus faible proportion de femmes vivant dans un refuge principalement pour des motifs de violence; le jour de l'instantané, 50 % des femmes qui vivaient dans un refuge s'y trouvaient surtout en raison de la violence, comparativement à 71 % des femmes hébergées à l'étendue du Canada³⁶.
- Environ 6 femmes sur 10 (58 %) résidant dans un refuge à l'Île-du-Prince-Édouard le jour de l'instantané ont indiqué que leur conjoint en droit actuel était l'agresseur.
- Parmi les femmes résidant dans un refuge à l'Île-du-Prince-Édouard le jour de l'instantané, 17 % ont mentionné l'incapacité de trouver un logement abordable comme raison de la recherche d'hébergement.

33. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

34. On ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police en raison d'un grand nombre de réponses inconnues.

35. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

36. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

Tableau 3

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Île-du-Prince-Édouard

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes	Enfants	Total		Femmes	Enfants	Total	
	nombre		pourcentage		nombre		pourcentage	
Maison d'hébergement de deuxième étape	20	24	44	17	10	12	22	59
Refuge d'urgence	167	52	219	83	14	1	15	41
Total des refuges	187	76	263	100	24	13	37	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Nouvelle-Écosse

Profil des refuges

- Près de 2 200 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées par les 18 refuges (c.-à-d. 12 maisons d'hébergement, 5 maisons d'hébergement de deuxième étape et 1 refuge d'urgence) qui offraient des services aux femmes violentées vivant en Nouvelle-Écosse en 2009-2010 (tableau 4)^{37,38,39}.
- On a dénombré 304 lits autorisés dans les refuges de la Nouvelle-Écosse en 2010, ce qui représente une hausse de 88 lits par rapport à 2008⁴⁰. Cette augmentation de 41 % était la plus marquée jamais enregistrée dans toutes les provinces depuis le cycle d'enquête précédent. Les établissements en Nouvelle-Écosse comptaient en moyenne 17 lits, un nombre légèrement en deçà de la moyenne canadienne de 19 lits par établissement.
- Quatre services étaient offerts aux femmes hébergées à tous les établissements en Nouvelle-Écosse : planification de la sécurité ou de la protection, services d'aiguillage pour un logement, défense des droits des femmes et services de transport.
- Les refuges en Nouvelle-Écosse offraient également des services aux enfants hébergés, les plus courants étant les espaces récréatifs intérieurs ou extérieurs (83 %), le counseling individuel (78 %), le counseling collectif (72 %) et les programmes pour les enfants témoins ou victimes de mauvais traitements (72 %)⁴¹.

37. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

38. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

39. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

40. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

41. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- Le tiers (33 %) des refuges en Nouvelle-Écosse ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves; 8 de ces refuges sur 10 (83 %) offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones. Parmi les refuges qui n'ont pas dit desservir de population vivant dans une réserve, les trois quarts (75 %) offraient des services adaptés aux femmes autochtones⁴².
- Bon nombre de refuges en Nouvelle-Écosse offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, 83 % ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. L'accès à des télécriteurs (22 %) ou à du matériel de lecture en gros caractères (22 %) pour les clients ayant une déficience auditive ou visuelle était également offert par certains refuges.
- En plus de l'anglais (100 %), les refuges en Nouvelle-Écosse offraient des services aux clients dans d'autres langues, notamment en français (28 %) et en espagnol (11 %). Trois refuges (17 %) offraient également des services aux clients en micmac (une langue autochtone).

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 168 femmes et enfants dans les refuges en Nouvelle-Écosse le 15 avril 2010, en hausse de 27 résidents (19 %) par rapport au 16 avril 2008, soit le jour de l'instantané précédent. Parmi ces résidents, il y avait 84 (50 %) femmes et 84 (50 %) enfants à charge (tableau 4).
- Le jour de l'instantané, environ la moitié (51 %) des femmes et des enfants dans les refuges en Nouvelle-Écosse séjournaient à une maison d'hébergement. Les maisons d'hébergement de deuxième étape comptaient relativement peu d'admissions annuelles (5 %), mais 4 résidents sur 10 (41 %) se trouvaient dans ce type de refuge le jour de l'instantané (tableau 4). En moyenne, les maisons d'hébergement de deuxième étape permettent une durée de séjour plus longue que les établissements d'urgence.
- Les refuges en Nouvelle-Écosse ont déclaré que trois femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge le 15 avril 2010, notamment parce que le refuge était complet.
- Plus du quart (27 %) des femmes dans les refuges en Nouvelle-Écosse avaient déjà séjourné à cet établissement. Environ 4 de ces femmes sur 10 (38 %) avaient séjourné à ce refuge plus de 12 mois avant le jour de l'instantané.
- Environ 9 femmes sur 10 (87 %) vivant dans un refuge en Nouvelle-Écosse le jour de l'instantané s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence⁴³. La Nouvelle-Écosse (de même que le Québec) a affiché le plus faible taux de femmes dans les refuges pour fuir la violence — 18 femmes pour 100 000 vivaient dans un refuge en raison de la violence (graphique 1)⁴⁴.
- Près des trois quarts (73 %) des femmes violentées vivant dans un refuge de la Nouvelle-Écosse le jour de l'instantané ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur. De plus, 16 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur⁴⁵. Les femmes restantes (11 %) ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami ou une connaissance.

42. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

43. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

44. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

45. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

- Les femmes violentées se trouvant dans un refuge en Nouvelle-Écosse ont indiqué que moins de la moitié (47 %) des affaires de violence les plus récentes ayant donné lieu à leur admission dans un refuge avaient été signalées à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 36 % des cas signalés à la police⁴⁶.
- Les femmes vivant dans un refuge en Nouvelle-Écosse ont été moitié moins nombreuses que la moyenne nationale à mentionner l'incapacité de trouver un logement abordable comme raison de leur demande d'hébergement (15 % par rapport à 30 %).

Tableau 4

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Nouvelle-Écosse

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	1 044	513	1 557	71	47	39	86	51
Maison d'hébergement de deuxième étape	47	56	103	5	32	37	69	41
Refuge d'urgence	300	225	525	24	5	8	13	8
Total des refuges	1 391	794	2 185	100	84	84	168	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Nouveau-Brunswick

Profil des refuges

- En 2010, 23 refuges au Nouveau-Brunswick offraient des services aux femmes violentées : 15 maisons d'hébergement, 5 maisons d'hébergement de deuxième étape et 3 refuges d'urgence^{47,48}. Environ 1 750 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées en 2009-2010⁴⁹.
- L'ensemble des refuges au Nouveau-Brunswick comptaient 324 lits autorisés, en hausse de 17 lits (6 %) depuis 2008⁵⁰. La moyenne provinciale de 14 lits par établissement se situait au-dessous de la moyenne nationale de 19 lits par établissement.
- La majorité des refuges au Nouveau-Brunswick offraient des services de counseling individuel à court terme (96 %), d'aiguillage pour un logement (83 %), de transport (83 %), d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (74 %) et de planification de la sécurité ou de la protection (70 %) aux femmes hébergées⁵¹.

46. Pour 19 % des femmes dans les refuges en Nouvelle-Écosse le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

47. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

48. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

49. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

50. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

51. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- Comme dans les refuges à l'étendue du Canada, les trois services les plus couramment offerts aux enfants hébergés dans les refuges au Nouveau-Brunswick étaient les espaces récréatifs extérieurs (78 %) et intérieurs (74 %), ainsi que le counseling individuel à court terme (52 %) ⁵².
- Parmi les trois refuges au Nouveau-Brunswick qui ont déclaré desservir une population vivant dans les réserves, deux offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones. Deux refuges sur 10 (20 %) qui n'ont pas indiqué desservir de population vivant dans une réserve ont mentionné qu'ils offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones ⁵³. Un refuge au Nouveau-Brunswick a déclaré offrir des services en micmac (une langue autochtone).
- Six refuges sur 10 (61 %) au Nouveau-Brunswick offraient au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Un refuge a indiqué qu'un service spécialisé en langage gestuel était offert aux personnes ayant une déficience auditive.
- Tous les refuges au Nouveau-Brunswick offraient des services aux clients en anglais, et près des trois quarts (74 %) offraient des services en français. Chacune des langues suivantes était offerte à un refuge, respectivement : l'arabe, le chinois, le grec, l'espagnol et le vietnamien.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- Le 15 avril 2010, on comptait 164 résidents dans les refuges pour femmes violentées au Nouveau-Brunswick, en baisse de 29 résidents (-15 %) par rapport au jour de l'instantané précédent. Parmi les résidents présents au jour de l'instantané, 97 (59 %) étaient des femmes et 67 (41 %) étaient des enfants à charge (tableau 5).
- Près de la moitié (46 %) des femmes et des enfants résidant dans un refuge au Nouveau-Brunswick le jour de l'instantané étaient dans des maisons d'hébergement de deuxième étape (tableau 5). En moyenne, les maisons d'hébergement de deuxième étape permettent une durée de séjour plus longue que les établissements d'urgence.
- Une femme s'est vu refuser l'hébergement dans un refuge au Nouveau-Brunswick le 15 avril 2010 ⁵⁴.
- Pour 27 % des femmes qui se trouvaient dans un refuge au Nouveau-Brunswick le jour de l'instantané, ce n'était pas leur premier séjour à cet établissement. Parmi les femmes ayant déjà séjourné à l'établissement, 4 sur 10 (42 %) y avaient séjourné de deux à quatre fois au cours des 12 mois précédents.
- Parmi les femmes qui se trouvaient dans un refuge le 15 avril 2010, 69 % y étaient principalement pour des motifs de violence, soit un taux de 21 femmes pour 100 000 au Nouveau-Brunswick ⁵⁵. Ce taux était inférieur au taux national de 23 femmes pour 100 000 résidant dans un refuge principalement pour des motifs de violence (graphique 1) ⁵⁶.

52. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

53. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

54. Pour 29 % des femmes dans les refuges du Canada le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

55. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

56. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

- Les trois quarts (75 %) des femmes violentées vivant dans un refuge du Nouveau-Brunswick le jour de l'instantané ont indiqué avoir été agressées par leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami)⁵⁷. De plus, 7 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur. Les femmes restantes (18 %) ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance ou un fournisseur de soins.
- Le quart (25 %) des femmes violentées vivant dans les refuges au Nouveau-Brunswick ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police, une proportion inférieure à la moyenne canadienne (40 %). Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 40 % des cas signalés à la police⁵⁸.
- Parmi les autres raisons pour lesquelles les femmes ont dit chercher à être hébergées dans un refuge au Nouveau-Brunswick, il y avait l'incapacité de trouver un logement abordable (19 %), les problèmes de santé mentale (19 %) et la toxicomanie ou l'alcoolisme (18 %)⁵⁹.

Tableau 5
Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Nouveau-Brunswick

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	863	81	559	81	43	28	71	43
Maison d'hébergement de deuxième étape	74	9	75	9	36	39	75	46
Refuge d'urgence	180	10	0	10	18	0	18	11
Total des refuges	1 117	100	634	100	97	67	164	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

57. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

58. Pour 9 % des femmes dans les refuges au Nouveau-Brunswick le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

59. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Feuille d'information : Québec

Profil des refuges

- On a dénombré près de 22 000 admissions de femmes et d'enfants dans les 126 refuges offrant des services aux femmes violentées au Québec en 2009-2010⁶⁰. Ces refuges comprenaient 99 maisons d'hébergement, 13 maisons d'hébergement de deuxième étape, 5 centres d'urgence pour femmes, 2 refuges d'urgence et 7 autres types de refuges^{61,62}.
- Il y avait 1 968 lits autorisés offerts par les refuges au Québec, en hausse de 185 lits (10 %) depuis 2008⁶³, soit une moyenne de 16 lits par établissement. Il s'agit d'un nombre inférieur à la moyenne nationale de 19 lits par refuge.
- La majorité des refuges du Québec offraient les services suivants aux résidentes : services de transport (96 %), counseling individuel à court terme (95 %), défense des droits des femmes (90 %), planification de la sécurité ou de la protection (90 %) et compétences parentales (87 %)⁶⁴.
- Les refuges au Québec offraient également des services aux enfants hébergés; les services les plus couramment offerts étaient les espaces récréatifs extérieurs (84 %), le counseling individuel (83 %) et les espaces récréatifs intérieurs (81 %)⁶⁵.
- Parmi les refuges du Québec, 21 ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves. Des services adaptés aux besoins des femmes autochtones étaient offerts par 57 % des refuges qui desservaient une population vivant dans les réserves, comparativement à 37 % des refuges qui ne desservaient pas de population vivant dans une réserve⁶⁶.
- Bon nombre de refuges offraient des services spécialisés aux clients ayant des besoins particuliers. Plus de la moitié (55 %) des refuges du Québec ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Certains refuges offraient également des services en langage gestuel (9 %) ou du matériel de lecture en gros caractères (5 %) pour les clients ayant une déficience auditive ou visuelle.
- En plus du français (96 %) et de l'anglais (86 %), les refuges au Québec offraient des services aux clients en espagnol (34 %) et en arabe (13 %). Par ailleurs, 7 % des refuges offraient des services dans au moins une langue autochtone, les plus fréquentes étant le cri, l'inuktitut et l'algonquin.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 1 437 résidents dans les refuges qui offraient des services aux femmes violentées au Québec le 15 avril 2010, en hausse de 175 résidents (14 %) par rapport au jour de l'instantané précédent. Parmi ces résidents, 918 (64 %) étaient des femmes et 519 (36 %) étaient des enfants à charge (tableau 6)⁶⁷.

60. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

61. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

62. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

63. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

64. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

65. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

66. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

67. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

- Plus des deux tiers (70 %) des femmes et des enfants dans les refuges du Québec le jour de l'instantané se trouvaient dans des maisons d'hébergement.
- Au total, 104 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge pour femmes violentées au Québec le jour de l'instantané, le plus souvent parce que le refuge était complet.
- Trois femmes dans les refuges du Québec sur 10 (30 %) le jour de l'instantané avaient déjà séjourné à cet établissement. Parmi ces femmes, 37 % y avaient séjourné une fois au cours des 12 mois précédents.
- Le 15 avril 2010, 18 femmes pour 100 000 vivaient dans un refuge au Québec principalement pour des motifs de violence, soit le plus faible taux (de même que la Nouvelle-Écosse) de toutes les provinces^{68,69}. Les deux tiers (67 %) des femmes qui vivaient dans les refuges du Québec le jour de l'instantané s'y trouvaient principalement pour fuir la violence, comparativement à la moyenne nationale de 71 %.
- La majorité (72 %) des femmes violentées vivant dans un refuge du Québec ont indiqué avoir été agressées par leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami). De plus, 21 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur⁷⁰. Les femmes restantes (7 %) ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance, un fournisseur de soins ou une personne en position d'autorité.
- Un peu moins du tiers (30 %) des femmes violentées vivant dans un refuge au Québec ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans les trois quarts (74 %) des cas signalés à la police⁷¹.
- Les femmes vivant dans un refuge au Québec ont été plus nombreuses que les femmes des autres provinces à mentionner des problèmes de santé mentale (27 %) comme raison de la demande d'hébergement.

68. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

69. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

70. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

71. Pour 16 % des femmes dans les refuges au Québec le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

Tableau 6
Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Québec

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	13 542	85	5 159	85	612	389	1 001	70
Maison d'hébergement de deuxième étape	257	2	140	2	89	71	160	11
Centre d'urgence pour femmes	1 156	8	609	8	63	30	93	6
Refuge d'urgence	223	1	16	1	14	9	23	2
Autre ²	784	4	60	4	140	20	160	11
Total des refuges	15 962	100	5 984	100	918	519	1 437	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, telles les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Ontario

Profil des refuges

- En 2009-2010, près de 31 000 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées dans les 171 refuges en Ontario qui offraient des services aux femmes violentées : 57 maisons d'hébergement, 36 maisons d'hébergement de deuxième étape, 33 refuges d'urgence, 31 centres d'urgence pour femmes, 8 centres de ressources familiales et 6 autres types de refuges (tableau 7)^{72,73,74}.
- L'ensemble des refuges en Ontario pour femmes violentées comptaient 4 081 lits autorisés, en hausse de 60 lits (1 %) par rapport à 2008⁷⁵. Cela représentait une moyenne de 24 lits par établissement, soit un nombre supérieur à la moyenne nationale de 19 lits par refuge.
- La majorité des refuges de l'Ontario offraient les services suivants aux résidentes : planification de la sécurité ou de la protection (95 %), défense des droits des femmes (94 %), services d'aiguillage pour un logement (92 %), counseling individuel à court terme (91 %) et services de transport (89 %)⁷⁶.
- Parmi les services adaptés aux besoins des enfants hébergés dans des refuges en Ontario, les plus souvent offerts étaient les espaces récréatifs extérieurs (79 %) et intérieurs (78 %), ainsi que le counseling individuel (69 %)⁷⁷.

72. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

73. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

74. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

75. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

76. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

77. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- Environ le quart (23 %) des refuges en Ontario ont déclaré desservir une population vivant dans les réserves. Ces refuges offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones plus souvent que les refuges qui ne desservaient pas de population vivant dans une réserve (85 % par rapport à 67 %)78. De plus, 21 % des refuges offraient des services aux clients dans au moins une langue autochtone, l'ojibway étant la plus fréquente.
- Parmi les provinces, l'Ontario comptait la plus forte proportion (91 %) de refuges ayant au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. En outre, plus de la moitié (52 %) offraient l'accès à des téléscripteurs aux personnes ayant une déficience auditive, tandis que 29 % offraient du matériel de lecture en gros caractères aux clients ayant une déficience visuelle.
- Outre l'anglais (99 %) et le français (61 %), les refuges en Ontario offraient des services dans plusieurs autres langues. Par exemple, un plus grand nombre de refuges de l'Ontario offraient des services en espagnol (42 %), en polonais (20 %), en hindi (18 %) et en arabe (17 %) par rapport à la moyenne nationale (30 %, 9 %, 11 % et 10 % respectivement)79.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 3 459 résidents dans les refuges offrant des services aux femmes violentées en Ontario le 15 avril 2010, dont 1 870 (54 %) étaient des femmes et 1 589 (46 %) étaient des enfants à charge (tableau 7). Cela représentait une augmentation de 280 résidents (9 %) par rapport au jour de l'instantané précédent, soit le 16 avril 2008.
- Les maisons d'hébergement (27 %) et les refuges d'urgence (27 %) en Ontario ont affiché les plus fortes proportions de femmes et d'enfants hébergés le jour de l'instantané (tableau 7).
- Au total, 107 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge pour femmes violentées en Ontario le 15 avril 2010, le plus souvent parce que le refuge était complet.
- Deux femmes sur 10 (20 %) dans les refuges en Ontario le jour de l'instantané avaient déjà séjourné à cet établissement au moins une fois, ce qui représente la plus faible proportion de clientes réitérantes dans l'ensemble des provinces. Parmi ces femmes, 42 % avaient séjourné au refuge une fois au cours des 12 mois précédents.
- Les trois quarts (74 %) des femmes qui vivaient dans un refuge de l'Ontario le jour de l'instantané s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence. Cela correspond à un taux de 25 femmes pour 100 000 en Ontario (graphique 1)80,81.
- Sept femmes violentées sur 10 (71 %) qui se trouvaient dans les refuges en Ontario ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur, alors que 14 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur82. Les femmes restantes (15 %) ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance, un fournisseur de soins ou une personne en position d'autorité.

78. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

79. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

80. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

81. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

82. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

- Quatre femmes violentées sur 10 (41 %) vivant dans les refuges en Ontario ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 61 % des cas signalés à la police⁸³.
- Plus du tiers (34 %) des femmes dans les refuges en Ontario ont indiqué que l'incapacité de trouver un logement abordable avait contribué à leur décision de chercher à être hébergées, comparativement à 30 % des femmes à l'échelle nationale.

Tableau 7

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Ontario

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Maison d'hébergement	6 971	4 633	11 604	38	471	464	935	27
Maison d'hébergement de deuxième étape	618	811	1 429	5	349	419	768	22
Centre d'urgence pour femmes	4 486	2 769	7 255	24	322	263	585	17
Refuge d'urgence	6 196	2 847	9 043	29	611	313	924	27
Centre de ressources familiales	541	348	889	3	23	29	52	2
Autre ³	268	173	441	1	94	101	195	6
Total des refuges	19 080	11 581	30 661	100	1 870	1 589	3 459	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, telles les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Manitoba

Profil des refuges

- En 2009-2010, on a dénombré 29 refuges au Manitoba qui offraient des services aux femmes violentées : 9 maisons d'hébergement de deuxième étape, 6 centres d'urgence pour femmes, 3 maisons d'hébergement, 3 refuges d'urgence, 1 réseau de maisons d'hébergement et 7 autres types de refuges^{84,85}. Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, près de 6 700 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées dans ces refuges (tableau 8)⁸⁶.
- L'ensemble des refuges du Manitoba comptaient 894 lits autorisés, en hausse de 203 lits (29 %) par rapport à 2008⁸⁷. En moyenne, les refuges du Manitoba offraient 31 lits, soit la plus forte moyenne des provinces et un nombre bien supérieur à la moyenne nationale de 19 lits par établissement.

83. Pour 40 % des femmes dans les refuges en Ontario le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

84. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

85. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

86. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

87. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

- Neuf refuges sur 10 au Manitoba offraient les services suivants aux résidentes : défense des droits des femmes (93 %), counseling individuel à court terme (93 %), counseling collectif (90 %), planification de la sécurité ou de la protection (90 %), compétences parentales (90 %) et services d'aiguillage pour un logement (90 %) ⁸⁸.
- Bien des refuges au Manitoba offraient des services adaptés aux besoins des enfants hébergés. Les services les plus courants étaient les espaces récréatifs extérieurs (86 %), le counseling individuel (83 %) et les services adaptés aux besoins des enfants autochtones (76 %) ⁸⁹.
- Près de la moitié (48 %) des refuges du Manitoba ont déclaré desservir une population vivant dans les réserves. Ces refuges offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones plus souvent que les refuges qui ne desservaient pas de population vivant dans une réserve (93 % par rapport à 73 %) ⁹⁰.
- Bon nombre de refuges au Manitoba offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, 83 % des refuges ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. De plus, 21 % offraient des services en langage gestuel aux personnes ayant une déficience auditive et 14 % offraient du matériel de lecture en gros caractères aux clients ayant une déficience visuelle.
- Outre l'anglais (100 %), les services étaient offerts aux clients dans plusieurs autres langues, notamment en français (41 %) et en espagnol (24 %). Plus de la moitié (52 %) des refuges du Manitoba offraient également des services dans au moins une langue autochtone, soit une proportion qui est plus du double de la moyenne nationale (23 %). Le cri était la langue autochtone la plus souvent offerte.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 381 résidents dans les refuges du Manitoba le jour de l'instantané; 209 (55 %) étaient des femmes et 172 (45 %) étaient des enfants à charge (tableau 8). Cela représentait une augmentation de 84 résidents (28 %) par rapport au jour de l'instantané précédent, soit le 16 avril 2008.
- Seulement 3 % des admissions annuelles de femmes et d'enfants étaient dans des maisons d'hébergement de deuxième étape, mais plus du quart (28 %) des femmes et des enfants vivant dans les refuges du Manitoba le jour de l'instantané se trouvaient dans ce type d'établissement (tableau 8). En général, les maisons d'hébergement de deuxième étape permettent une durée de séjour plus longue que les établissements d'urgence.
- Le 15 avril 2010, cinq femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge au Manitoba, le plus souvent parce que le refuge était complet.
- Près des deux tiers (64 %) des femmes dans les refuges au Manitoba le jour de l'instantané avaient déjà séjourné à cet établissement. Parmi ces femmes, 62 % y avaient séjourné cinq fois ou plus au cours des 12 mois précédents, comparativement à 12 % des clientes réitérantes à l'échelle nationale.
- Le jour de l'instantané, 24 femmes pour 100 000 vivaient dans les refuges du Manitoba principalement pour des motifs de violence (graphique 1) ^{91,92}.

88. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

89. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

90. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

91. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

92. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

- Les trois quarts (75 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges du Manitoba ont indiqué que leur partenaire intime actuel⁹³ (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur; une proportion de 23 % ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur. Les 2 % restants de femmes ont dit avoir été agressées par un membre de la famille.
- La moitié (50 %) des femmes violentées se trouvant dans les refuges du Manitoba ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans près de 8 cas signalés à la police sur 10 (79 %)⁹⁴.
- Parmi les autres raisons ayant amené les femmes dans les refuges au Manitoba le jour de l'instantané, il y avait les problèmes de logement à court terme (21 %) et la toxicomanie ou l'alcoolisme (21 %)⁹⁵.

Tableau 8

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Manitoba

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹			Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)				
	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total		
	nombre		pourcentage	nombre		pourcentage		
Maison d'hébergement	191	228	419	6	24	12	36	9
Maison d'hébergement de deuxième étape	73	102	175	3	46	59	105	28
Réseau de maisons d'hébergement	60	12	72	1	2	1	3	1
Centre d'urgence pour femmes	1 655	2 497	4 152	62	43	46	89	23
Refuge d'urgence	1 284	351	1 635	25	75	21	96	25
Autre ²	96	122	218	3	19	33	52	14
Total des refuges	3 359	3 312	6 671	100	209	172	381	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, tels les logements provisoires au Manitoba et les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Saskatchewan

Profil des refuges

- En 2009-2010, on a dénombré près de 5 000 admissions de femmes et d'enfants dans les 26 refuges de la Saskatchewan offrant des services aux femmes violentées (tableau 9)⁹⁶. Parmi ces refuges, il y avait 10 maisons d'hébergement, 7 maisons d'hébergement de deuxième étape, 6 refuges d'urgence, 2 centres d'urgence pour femmes et 1 centre d'hébergement thérapeutique^{97,98}.

93. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

94. Pour 29 % des femmes dans les refuges au Manitoba le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

95. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

96. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

97. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

98. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

- Les refuges en Saskatchewan offraient 546 lits autorisés aux clients, soit une moyenne de 21 lits par établissement⁹⁹, en hausse de 86 lits (19 %) depuis 2008.
- De nombreux services étaient offerts aux résidentes des refuges en Saskatchewan, les plus fréquents étant les services d'aiguillage pour un logement (92 %), la défense des droits des femmes (88 %), l'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle (85 %) et le counseling individuel à court terme (85 %). En outre, 8 refuges sur 10 (81 %) de la Saskatchewan offraient des services médicaux, une proportion qui est supérieure à celles des autres provinces et bien au-dessus de la moyenne nationale d'environ la moitié (49 %)¹⁰⁰.
- Les services suivants étaient les plus souvent offerts aux enfants hébergés dans les refuges de la Saskatchewan : espaces récréatifs extérieurs (77 %) et intérieurs (69 %), counseling individuel (58 %) et counseling collectif (58 %)¹⁰¹.
- Environ 4 refuges sur 10 (42 %) en Saskatchewan ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves. Parmi ces refuges, un grand nombre (82 %) offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones, comparativement aux deux tiers (67 %) des refuges qui ne desservaient pas de population vivant dans une réserve¹⁰². En outre, les services étaient offerts dans au moins une langue autochtone par 54 % des refuges, soit la plus forte proportion parmi les provinces. Le cri était la langue autochtone la plus souvent offerte.
- Bien des refuges en Saskatchewan offraient également des services aux clients ayant des besoins particuliers : 69 % offraient au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, 35 % offraient l'accès à des téléscripteurs et 27 % offraient du matériel de lecture en gros caractères.
- Tous les refuges offraient des services en anglais, mais le service en français était offert dans 15 % des refuges de la Saskatchewan, comparativement à 58 % des refuges à l'échelle nationale.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 408 résidents dans les refuges de la Saskatchewan pour femmes violentées le 15 avril 2010, en hausse de 113 résidents (38 %) par rapport à deux ans plus tôt. Plus de la moitié (57 %) des résidents étaient des enfants à charge, ce qui faisait de la Saskatchewan la seule province où les enfants représentaient la majorité des résidents le jour de l'instantané (tableau 9).
- Le tiers (33 %) des femmes et des enfants dans les refuges en Saskatchewan le jour de l'instantané se trouvaient dans des refuges d'urgence, alors qu'un peu moins (31 %) de femmes et d'enfants étaient dans des maisons d'hébergement de deuxième étape (tableau 9).
- En Saskatchewan, 30 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge le 15 avril 2010, le plus souvent parce que le refuge était complet.
- Environ le tiers (35 %) des femmes dans les refuges en Saskatchewan le jour de l'instantané n'en étaient pas à leur premier séjour; parmi ces femmes, 63 % avaient déjà séjourné au refuge une fois au cours des 12 mois précédents.

99. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

100. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

101. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

102. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

- Le jour de l'instantané, près des trois quarts (72 %) des femmes dans les refuges en Saskatchewan s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence, soit un taux de 30 femmes pour 100 000 (graphique 1)^{103,104}. Ce taux était le plus élevé des provinces et il était supérieur au taux national de 23 femmes pour 100 000.
- Près des trois quarts (73 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges de la Saskatchewan le jour de l'instantané ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur. De plus, 16 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur¹⁰⁵. Les 11 % restants de femmes ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami ou une connaissance.
- Près de la moitié (47 %) des femmes violentées qui se trouvaient dans les refuges en Saskatchewan ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans la majorité (60 %) des cas signalés à la police¹⁰⁶.
- Deux femmes sur 10 (19 %) dans les refuges en Saskatchewan ont mentionné une urgence de logement (p. ex. une expulsion, un incendie ou un désastre naturel) pour expliquer leur demande d'hébergement, comparativement à la moyenne canadienne de 12 %.

Tableau 9

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Saskatchewan

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹			Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)				
	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total		
	nombre		pourcentage ²	nombre		pourcentage ²		
Maison d'hébergement	916	868	1 784	37	47	53	100	25
Maison d'hébergement de deuxième étape	60	111	171	4	45	80	125	31
Centre d'urgence pour femmes	162	224	386	8	17	28	45	11
Refuge d'urgence	1 134	1 286	2 420	50	65	70	135	33
Autre ³	77	0	77	2	3	0	3	1
Total des refuges	2 349	2 489	4 838	100	177	231	408	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, tel le centre d'hébergement thérapeutique.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

103. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

104. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

105. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

106. Pour 20 % des femmes dans les refuges en Saskatchewan le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

Feuillelet d'information : Alberta

Profil des refuges

- On a dénombré 50 refuges en Alberta en 2010 qui offraient des services aux femmes violentées : 18 centres d'urgence pour femmes, 12 refuges d'urgence, 10 maisons d'hébergement de deuxième étape, 8 maisons d'hébergement et 2 autres types de refuges^{107,108}. Plus de 15 500 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées dans ces refuges du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 (tableau 10)¹⁰⁹.
- L'Alberta offrait un plus grand nombre de lits par refuge (26) que toute autre province, à l'exception du Manitoba (31 lits par établissement). L'ensemble des refuges de l'Alberta offraient 1 304 lits autorisés, en hausse de 19 lits (1 %) par rapport à 2008¹¹⁰.
- La majorité des refuges de l'Alberta offraient les services suivants aux résidentes : défense des droits des femmes (96 %), planification de la sécurité ou de la protection (92 %), compétences parentales (86 %), services de transport (86 %) et services d'aiguillage pour un logement (82 %)¹¹¹.
- En outre, bien des refuges en Alberta offraient des services adaptés aux besoins des enfants hébergés. Les services les plus courants étaient les espaces récréatifs extérieurs (78 %) et intérieurs (70 %), ainsi que le gardiennage (62 %)¹¹².
- Les services étaient offerts dans au moins une langue autochtone par 48 % des refuges de l'Alberta, soit environ le double de la moyenne nationale de 23 %. Parmi les langues autochtones, le cri était celle qui était la plus souvent offerte. On a dénombré 22 refuges (44 %) en Alberta qui ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves en 2010, et environ les trois quarts (76 %) des refuges en Alberta offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones¹¹³.
- La plupart des refuges en Alberta offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, près de 9 refuges sur 10 (88 %) ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. L'accès à des téléscripteurs pour les clients ayant une déficience auditive était fourni par 20 % des refuges, tandis que 18 % des refuges offraient du matériel de lecture en gros caractères aux personnes ayant une déficience visuelle.
- Tous les refuges en Alberta offraient des services aux clients en anglais. Les services étaient également offerts dans plusieurs autres langues, notamment en français (44 %), en espagnol (34 %) et en chinois (16 %)¹¹⁴.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- Lors de l'instantané pris le 15 avril 2010, on a dénombré 819 résidents dans les refuges pour femmes violentées en Alberta, en hausse de 27 (3 %) par rapport au jour de l'instantané précédent. Parmi ces résidents, 431 (53 %) étaient des femmes et 388 (47 %) étaient des enfants à charge (tableau 10).

107. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

108. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

109. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

110. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

111. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

112. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

113. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

114. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- Environ 4 femmes et enfants sur 10 (37 %) dans les refuges en Alberta le jour de l'instantané vivaient dans un centre d'urgence pour femmes. De plus, les maisons d'hébergement de deuxième étape comptaient environ le tiers (34 %) des femmes et des enfants qui vivaient dans les refuges le jour de l'instantané (tableau 10).
- Le jour de l'instantané, 39 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge en Alberta, le plus souvent en raison de la toxicomanie ou de l'alcoolisme, ou encore d'une liste de non-admission ou de mise en garde.
- La moitié (50 %) des femmes résidant dans un refuge en Alberta le jour de l'instantané n'en étaient pas à leur premier séjour à cet établissement. Parmi les femmes qui n'en étaient pas à leur premier séjour, 49 % avaient séjourné au refuge une fois au cours des 12 mois précédents.
- Parmi les femmes séjournant à un refuge en Alberta le jour de l'instantané, 74 % s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence, ce qui donne un taux de 22 femmes pour 100 000 en Alberta (graphique 1)^{115,116}.
- Les trois quarts (75 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges de l'Alberta ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur, alors que 13 % ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur¹¹⁷. Les 12 % restants de femmes ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance, un fournisseur de soins ou une personne en position d'autorité.
- Près de la moitié (48 %) des femmes violentées se trouvant dans les refuges en Alberta ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 56 % des cas signalés à la police¹¹⁸.
- Près du tiers (30 %) des femmes dans les refuges de l'Alberta ont indiqué qu'elles avaient cherché à être hébergées parce qu'elles n'avaient pas trouvé de logement abordable.

115. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

116. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

117. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

118. Pour 32 % des femmes dans les refuges en Alberta le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

Tableau 10
Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Alberta

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Maison d'hébergement	849	626	1 475	9	56	27	83	10
Maison d'hébergement de deuxième étape	281	447	728	5	117	164	281	34
Centre d'urgence pour femmes	4 780	3 867	8 647	56	184	116	300	37
Refuge d'urgence	2 242	2 222	4 464	29	65	79	144	18
Autre ³	137	102	239	2	9	2	11	1
Total des refuges	8 289	7 264	15 553	100	431	388	819	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, telles les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Colombie-Britannique

Profil des refuges

- En 2010, 111 refuges en Colombie-Britannique offraient des services aux femmes violentées : 66 maisons d'hébergement, 22 maisons d'hébergement de deuxième étape, 9 réseaux de maisons d'hébergement, 7 refuges d'urgence, 4 centres d'urgence pour femmes et 3 autres types de refuges^{119,120}. En 2009-2010, ces refuges comptaient plus de 16 000 admissions de femmes et d'enfants (tableau 11)¹²¹.
- L'ensemble des refuges de la Colombie-Britannique ont fourni 1 586 lits autorisés, en hausse de 1 % (17 lits) par rapport à 2008¹²². Cela représentait une moyenne de 14 lits par refuge, ce qui est inférieur à la moyenne canadienne de 19 lits par établissement.
- La majorité des refuges de la Colombie-Britannique offraient les services suivants aux résidentes : planification de la sécurité ou de la protection (96 %), défense des droits des femmes (95 %), services de transport (89 %) et services d'aiguillage pour un logement (89 %)¹²³.
- Quatre services étaient offerts spécifiquement pour les enfants hébergés dans plus de la moitié des refuges en Colombie-Britannique : espaces récréatifs extérieurs (73 %) et intérieurs (72 %), counseling individuel (57 %) et services adaptés aux besoins des enfants autochtones (50 %)¹²⁴.

119. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

120. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

121. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

122. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

123. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

124. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

- Environ le quart (24 %) des refuges en Colombie-Britannique ont indiqué desservir une population vivant dans les réserves. Des services adaptés aux besoins des femmes autochtones étaient offerts dans 93 % des refuges desservant une population vivant dans les réserves, comparativement à 75 % des refuges qui ne desservaient pas de population vivant dans une réserve¹²⁵. Environ 1 refuge sur 10 (11 %) offrait des services dans au moins une langue autochtone, le plus souvent en cri.
- La plupart des refuges offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, 84 % des refuges en Colombie-Britannique ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, tandis que 16 % offraient du matériel de lecture en gros caractères aux clients ayant une déficience visuelle et 9 % offraient l'accès à des téléscribes aux clients ayant une déficience auditive.
- Outre l'anglais (100 %), les refuges de la Colombie-Britannique offraient des services dans plusieurs autres langues, notamment en français (40 %), en pendjabi (26 %), en hindi (17 %) et en chinois (13 %)¹²⁶.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- On a dénombré 1 070 femmes et enfants dans les refuges pour femmes violentées en Colombie-Britannique le jour de l'instantané, en baisse de 150 résidents (-12 %) par rapport au jour de l'instantané précédent. Parmi ces résidents, 647 (60 %) étaient des femmes et 423 (40 %) étaient des enfants à charge (tableau 11).
- Plus des trois quarts (77 %) des femmes et des enfants dans les refuges en Colombie-Britannique le jour de l'instantané se trouvaient dans une maison d'hébergement (44 %) ou une maison d'hébergement de deuxième étape (33 %) (tableau 11).
- Au total, 129 femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge en Colombie-Britannique le 15 avril 2010, le plus souvent parce que le refuge était complet.
- Environ 4 femmes sur 10 (39 %) dans un refuge en Colombie-Britannique le jour de l'instantané n'en étaient pas à leur premier séjour à cet établissement. La plupart d'entre elles (84 %) y avaient séjourné au cours des 12 mois précédents : 39 % y avaient séjourné une fois pendant cette période, 33 % de deux à quatre fois et 12 % cinq fois ou plus.
- Environ 7 femmes sur 10 (71 %) résidant dans un refuge en Colombie-Britannique le jour de l'instantané s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence^{127,128}. Au total, 24 femmes pour 100 000 habitaient dans un refuge en Colombie-Britannique principalement pour des motifs de violence, un taux semblable à celui observé à l'échelle nationale, qui s'établissait à 23 femmes pour 100 000 (graphique 1).
- Près des trois quarts (73 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges de la Colombie-Britannique ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur, soit une proportion qui équivaut à la moyenne nationale (73 %)¹²⁹. De plus, 15 % des femmes ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur, alors que les 12 % restants de femmes ont dit avoir été agressées par une personne autre qu'un partenaire intime, comme un autre membre de la famille, un ami, une connaissance, un fournisseur de soins ou une personne en position d'autorité.

125. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

126. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

127. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

128. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

129. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

- Parmi les 41 % de femmes dans les refuges de la Colombie-Britannique qui ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police, des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 53 % des cas¹³⁰.
- Les femmes dans les refuges de la Colombie-Britannique ont été plus nombreuses que la moyenne nationale à indiquer avoir cherché à être hébergées parce qu'elles n'avaient pas trouvé de logement abordable (41 % par rapport à 30 %).

Tableau 11

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Colombie-Britannique

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Maison d'hébergement	7 172	4 498	11 670	71	295	181	476	44
Maison d'hébergement de deuxième étape	319	337	656	4	184	174	358	33
Réseau de maisons d'hébergement	132	108	240	1	24	14	38	4
Centre d'urgence pour femmes	500	523	1 023	6	24	21	45	4
Refuge d'urgence	2 171	517	2 688	16	103	27	130	12
Autre ³	49	4	53	0	17	6	23	2
Total des refuges	10 343	5 987	16 330	100	647	423	1 070	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

3. Comprend tous les autres refuges non classés ailleurs, telles les maisons d'hébergement de troisième étape.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Yukon

Profil des refuges

- En 2009-2010, plus de 800 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées par les 6 refuges du Yukon qui offraient des services aux femmes violentées¹³¹. Parmi ces refuges, on a dénombré 5 maisons d'hébergement et 1 maison d'hébergement de deuxième étape^{132,133}.
- Les six refuges du Yukon comptaient 70 lits autorisés, soit une moyenne de 12 lits par établissement¹³⁴. Ce nombre était le plus élevé des territoires, mais il demeurait au-dessous de la moyenne nationale de 19 lits par établissement.

130. Pour 18 % des femmes dans les refuges en Colombie-Britannique le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

131. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

132. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

133. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

134. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

- Les six refuges au Yukon offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection, d'aiguillage pour un logement, de défense des droits des femmes et de transport aux résidentes.
- Les refuges au Yukon offraient également des services aux enfants hébergés. Les plus courants étaient les espaces récréatifs extérieurs (offerts par cinq refuges). Quatre refuges offraient des espaces récréatifs intérieurs et des services adaptés aux besoins des enfants autochtones.
- Cinq des six refuges offraient aux femmes autochtones des services adaptés aux différences culturelles¹³⁵. De plus, deux refuges offraient des services aux clients dans la langue autochtone Kutchin-Gwich'in (Loucheux).
- Bon nombre de refuges au Yukon offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Cinq des six refuges ont déclaré avoir au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Trois refuges offraient également l'accès à des téléscripteurs aux clients ayant une déficience auditive, et un refuge offrait du matériel en braille aux clients ayant une déficience visuelle.
- Tous les refuges du Yukon offraient des services aux clients en anglais, mais 3 refuges sur 6 offraient aussi des services en français (50 %). De plus, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le tagalog (pilipino) étaient offerts dans deux refuges.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010¹³⁶

- Le 15 avril 2010, on a dénombré 19 résidents dans les refuges du Yukon pour femmes violentées, dont 13 (68 %) étaient des femmes et 6 (32 %) étaient des enfants à charge. Il s'agit d'une baisse de 37 résidents (-66 %) par rapport au jour de l'instantané précédent, soit le 16 avril 2008 (tableau 12).
- Aucune femme ne s'est vu refuser l'hébergement dans un refuge au Yukon le 15 avril 2010.
- Six des 13 (46 %) femmes dans les refuges du Yukon n'en étaient pas à leur premier séjour à cet établissement. Ces femmes avaient déjà séjourné au refuge une fois (33 %), de deux à quatre fois (33 %), ou cinq fois ou plus (33 %) au cours des 12 mois précédents.

Tableau 12

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Yukon

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹			Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)				
	Femmes	Enfants	Total	Femmes	Enfants	Total		
	nombre		pourcentage	nombre		pourcentage		
Maison d'hébergement	525	280	805	98	10	4	14	74
Maison d'hébergement de deuxième étape	8	8	16	2	3	2	5	26
Total des refuges	533	288	821	100	13	6	19	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

¹³⁵ La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

¹³⁶ Afin de répondre aux exigences de la *Loi sur la statistique* en matière de confidentialité, les renseignements présentés pour le Yukon sont limités.

Feuillelet d'information : Territoires du Nord-Ouest

Profil des refuges

- En 2009-2010, 6 refuges offraient des services aux femmes violentées dans les Territoires du Nord-Ouest : 2 maisons d'hébergement et 4 centres d'urgence pour femmes^{137,138}. Environ 1 200 admissions de femmes et d'enfants ont été enregistrées par ces refuges¹³⁹.
- Les refuges des Territoires du Nord-Ouest offraient 64 lits autorisés, en hausse de 24 lits (60 %) depuis 2008¹⁴⁰. Les établissements des Territoires du Nord-Ouest offraient en moyenne 11 lits par refuge, soit un nombre inférieur à la moyenne nationale de 19 lits par établissement.
- Les services suivants étaient offerts aux résidentes de la plupart des refuges des Territoires du Nord-Ouest : défense des droits des femmes (83 %), services d'aiguillage pour un logement (83 %), compétences parentales (83 %), planification de la sécurité ou de la protection (83 %), services adaptés aux besoins des femmes autochtones¹⁴¹ (83 %), services adaptés à la culture des femmes appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible (83 %) et services de transport (83 %)¹⁴².
- Les deux tiers (67 %) des refuges dans les Territoires du Nord-Ouest offraient également les services suivants aux enfants hébergés : services de gardiennage, espaces récréatifs intérieurs et extérieurs, services adaptés aux besoins des enfants autochtones et services adaptés à la culture des enfants appartenant à une minorité ethnoculturelle ou visible¹⁴³.
- Quatre des six refuges offraient des services aux clients dans au moins une langue autochtone, la plus fréquente étant l'inuktitut. Un refuge des Territoires du Nord-Ouest a déclaré desservir une population vivant dans les réserves.
- La plupart des refuges offraient des services aux clients ayant des besoins particuliers. Ainsi, quatre refuges avaient au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant. Des services en langage gestuel pour les clients ayant une déficience auditive étaient offerts dans deux refuges, de même que du matériel de lecture en gros caractères pour les personnes ayant une déficience visuelle.
- Tous les refuges dans les Territoires du Nord-Ouest offraient des services aux clients en anglais. De plus, deux refuges offraient des services en français, alors que deux refuges offraient également des services en chinois et en espagnol respectivement.

137. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillelet d'information est axé sur les clientes des refuges.

138. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

139. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

140. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

141. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

142. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

143. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010¹⁴⁴

- On a dénombré 58 femmes et enfants séjournant à des refuges dans les Territoires du Nord-Ouest le jour de l'instantané, en hausse par rapport au nombre de 24 noté le jour de l'instantané en 2008. Environ les trois quarts (76 %) de ces résidents étaient des femmes, alors que les autres (24 %) étaient des enfants à charge (tableau 13).
- Le jour de l'instantané, trois femmes se sont vu refuser l'hébergement dans un refuge des Territoires du Nord-Ouest, notamment en raison de problèmes de santé mentale ou d'une liste de non-admission ou de mise en garde.
- Le jour de l'instantané, 70 % des femmes dans les refuges des Territoires du Nord-Ouest n'en étaient pas à leur premier séjour à cet établissement, soit la plus forte proportion de clientes réitérantes parmi les territoires. Une proportion de 37 % de ces femmes avaient séjourné au refuge cinq fois ou plus au cours des 12 mois précédents, tandis qu'un peu plus du quart (27 %) y avaient fait de deux à quatre séjours durant cette période.
- Environ 8 femmes sur 10 (82 %) qui se trouvaient dans des refuges le 15 avril 2010 y étaient principalement pour des motifs de violence, comparativement à environ 7 femmes sur 10 (71 %) à l'échelle nationale¹⁴⁵. Cela correspond à un taux de 221 femmes dans les refuges en raison de la violence pour 100 000 femmes dans les Territoires du Nord-Ouest¹⁴⁶. Les taux dans les territoires étaient considérablement plus élevés que ceux enregistrés à l'échelon provincial.
- Un plus grand nombre de femmes dans les refuges des Territoires du Nord-Ouest le jour de l'instantané ont indiqué que l'incapacité de trouver un logement abordable (68 %) ou la toxicomanie ou l'alcoolisme (68 %) était un facteur qui les avait amenées à se rendre dans un refuge (30 % et 19 % respectivement) que la moyenne nationale¹⁴⁷.

144. Les renseignements sur le lien avec l'agresseur et le signalement à la police de l'affaire de violence la plus récente ne sont pas disponibles en raison d'un grand nombre de réponses inconnues.

145. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

146. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

147. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

Tableau 13

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Territoires du Nord-Ouest

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	192	32	194	32	5	5	10	17
Centre d'urgence pour femmes	727	68	88	68	39	9	48	83
Total des refuges	919	100	282	100	44	14	58	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Feuillelet d'information : Nunavut

Profil des refuges

- En 2009-2010, le Nunavut a enregistré plus de 600 admissions de femmes et d'enfants dans 7 refuges offrant des services aux femmes violentées : 3 maisons d'hébergement, 3 refuges d'urgence et 1 centre d'urgence pour femmes (tableau 14)^{148,149,150}.
- Le nombre de lits autorisés dans les refuges du Nunavut est passé de 34 en 2008 à 72 en 2010¹⁵¹. Cela représentait 10 lits en moyenne par refuge, soit environ la moitié de la moyenne nationale de 19 lits par établissement.
- Tous les refuges au Nunavut offraient des services de planification de la sécurité ou de la protection, d'aiguillage pour un logement, de défense des droits des femmes, des services spécialisés pour les femmes de plus de 55 ans et des services de transport aux femmes hébergées.
- Bien des refuges offraient également des services aux enfants hébergés, mais seulement deux services étaient offerts à plus de la moitié des refuges du Nunavut : espaces récréatifs extérieurs (71 %) et intérieurs (57 %)¹⁵².
- Quatre des sept refuges du Nunavut offraient des services aux clients dans au moins une langue autochtone, la plus courante étant l'inuktitut. Quatre refuges offraient des services adaptés aux besoins des femmes autochtones¹⁵³.

148. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois. Chaque séjour à un refuge est compté comme une admission distincte. On a également demandé aux refuges de fournir 12 mois de données correspondant à un exercice type (du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), à une année civile ou à une période de 12 mois de leur choix. En 2009-2010, la plupart des refuges ayant participé à l'enquête ont déclaré leurs données annuelles en fonction d'un exercice type.

149. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements au sujet des services d'hébergement pour les femmes victimes de violence. Bien qu'une minorité des établissements participant à l'enquête offrent des services tant aux hommes qu'aux femmes, le présent feuillet d'information est axé sur les clientes des refuges.

150. Exclut les refuges qui n'offrent pas de services d'hébergement. Parmi les autres types de refuges, on trouve les logements provisoires au Manitoba, les maisons d'hébergement de troisième étape, les autres établissements d'hébergement et les types de refuges non précisés.

151. Comprend tous les lits qui constituent la capacité opérationnelle normale d'un refuge. Exclut les lits d'urgence non subventionnés et non autorisés, comme les lits pliants et les divans.

152. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

153. La population autochtone est diversifiée. En règle générale, les Autochtones peuvent être classés en trois groupes distincts : les Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), les Métis et les Inuits. Chacun de ces groupes comprend de nombreux groupes culturels distincts.

- Quatre refuges au Nunavut avaient au moins une entrée permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant, deux offraient des services en langage gestuel, et un offrait du matériel de lecture en gros caractères aux clients ayant des besoins particuliers.
- Outre l'anglais (100 %), les refuges du Nunavut offraient des services dans plusieurs autres langues, notamment en français (43 %), en pendjabi (29 %) et en espagnol (29 %)¹⁵⁴.

Profil des résidents en date du 15 avril 2010

- Les refuges du Nunavut comptaient 68 résidents (34 femmes et 34 enfants à charge) le 15 avril 2010 (tableau 14). Cela représentait plus du double des 32 femmes et enfants qui habitaient dans les refuges du Nunavut le jour de l'instantané précédent, soit le 16 avril 2008.
- Quatre femmes se sont vu refuser l'hébergement dans les refuges du Nunavut le jour de l'instantané parce que le refuge était complet ou en raison d'un problème de santé mentale.
- Pour 47 % des femmes qui habitaient dans un refuge du Nunavut le jour de l'instantané, ce n'était pas leur premier séjour à cet établissement. La moitié (50 %) de ces femmes avaient séjourné au refuge pour la dernière fois plus de 12 mois avant le jour de l'instantané.
- Neuf femmes sur 10 (91 %) dans les refuges du Nunavut le jour de l'instantané s'y trouvaient principalement pour des motifs de violence, ce qui correspond à un taux de 297 femmes pour 100 000^{155,156}. Les taux des territoires étaient considérablement plus élevés que ceux des provinces, mais le taux du Nunavut était le plus élevé des territoires.
- La majorité (84 %) des femmes violentées hébergées dans les refuges du Nunavut ont indiqué que leur partenaire intime actuel (conjoint en droit, conjoint de fait ou petit ami) était l'agresseur. De plus, 13 % ont mentionné qu'un ex-partenaire intime était l'agresseur¹⁵⁷, alors que les 3 % restants de femmes ont dit avoir été agressées par un membre de la famille.
- Le tiers (33 %) des femmes violentées vivant dans les refuges du Nunavut le jour de l'instantané ont indiqué que l'affaire de violence la plus récente avait été signalée à la police. Des accusations ont été portées contre l'agresseur dans 6 cas signalés à la police sur 10 (60 %)¹⁵⁸.
- Les urgences de logement à court terme ont été invoquées pour expliquer les motifs de la recherche d'hébergement par 35 % des femmes dans les refuges le jour de l'instantané au Nunavut, comparativement à 18 % des femmes dans les refuges à l'échelle nationale.

154. En raison des réponses multiples, la somme des pourcentages ne correspond pas à 100.

155. La violence comprend la violence émotive ou psychologique, la violence physique, l'exploitation financière, les menaces et d'autres types de mauvais traitements. L'Enquête sur les maisons d'hébergement vise à recueillir des renseignements sur les services d'hébergement aux femmes violentées, mais les refuges qui participent à l'enquête peuvent admettre des femmes pour des raisons autres que la violence.

156. Les taux de femmes hébergées sont fondés sur les estimations démographiques au 1^{er} juillet des femmes de 15 ans et plus. Différentes méthodes de calcul des taux ont été utilisées dans les publications des cycles d'enquête précédents; par conséquent, il faut faire preuve de prudence lorsque l'on effectue des comparaisons avec les rapports précédents.

157. Les partenaires intimes actuels comprennent les personnes mariées ou vivant en union libre (personnes de même sexe et de sexe opposé), les petits amis et petites amies, de même que les autres partenaires intimes actuels. Les ex-partenaires intimes comprennent les personnes séparées (d'un mariage ou d'une union libre, personnes de même sexe et de sexe opposé), les personnes divorcées, les ex-petits amis et ex-petites amies, de même que les autres ex-partenaires intimes. En 2011, cette définition a été élargie afin d'inclure les petits amis.

158. Pour 17 % des femmes dans les refuges au Nunavut le jour de l'instantané en raison de la violence, on ignore si l'affaire de violence la plus récente a été signalée à la police. Tous les calculs sont fondés sur le nombre de femmes qui ont indiqué si l'affaire la plus récente a été signalée à la police ou non.

Tableau 14

Admissions annuelles et nombre de résidents le jour de l'instantané, refuges pour femmes violentées, Nunavut

	Admissions annuelles (2009-2010) ¹				Nombre de résidents le jour de l'instantané (15 avril 2010)			
	Femmes		Enfants		Femmes		Enfants	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Maison d'hébergement	138	97	235	37	12	7	19	28
Centre d'urgence pour femmes ²	10	15	25	37
Refuge d'urgence	280	116	396	63	12	12	24	35
Total des refuges	418	213	631	100	34	34	68	100

1. Le nombre total d'admissions de femmes et d'enfants comprend les personnes pouvant avoir été admises plus d'une fois au cours de la période de déclaration de 12 mois.

2. Cet établissement a commencé à déclarer des données à l'Enquête sur les maisons d'hébergement après la période de référence de 12 mois visée par ce cycle. Par conséquent, les données sur les admissions annuelles n'ont pas été fournies.

Note(s) : Les admissions annuelles et le nombre de résidents désignent deux périodes de déclaration distinctes. Les admissions annuelles désignent le nombre total d'admissions officielles qui ont été enregistrées au cours d'une période de 12 mois (p. ex. du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010), et illustrent la fréquence à laquelle les femmes et les enfants accèdent à certains types de refuges. Le nombre de résidents désigne le nombre total de femmes et d'enfants qui se trouvaient dans les établissements le 15 avril 2010.

Source(s) : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les maisons d'hébergement.

Produits connexes

Choisis parmi les tableaux de CANSIM de Statistique Canada

256-0013	Enquête sur les maisons d'hébergement, admissions annuelles de femmes et d'enfants dans les maisons d'hébergement et les autres refuges, selon le type de refuge, Canada, provinces et territoires, bisannuel
256-0014	Enquête sur les maisons d'hébergement, aperçu d'une journée des femmes résidant dans les refuges en raison de mauvais traitements, Canada, bisannuel
256-0015	Enquête sur les maisons d'hébergement, aperçu d'une journée des femmes violentées résidant dans les refuges, avec ou sans leurs enfants, selon le type de refuge, Canada, bisannuel
256-0017	Enquête sur les maisons d'hébergement, aperçu d'une journée des femmes résidant dans les refuges en raison de violence conjugale, Canada, provinces et territoires, bisannuel

Choisis parmi les enquêtes de Statistique Canada

3328	Enquête sur les maisons d'hébergement
------	---------------------------------------
